

**Projet d'arrêté du Message n° 23 du 7 novembre 2017
(Budget 2018 de la Ville de Fribourg)**

ERRATUM

(Projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- ☛ La Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- ☛ le Message n° 23 du Conseil communal, du 7 novembre 2017 ;
- ☛ le Rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à CHF 27'789'000.00, est approuvé. Il se présente de la façon suivante :

Catégorie I (déjà décidés)	CHF	10'194'000.00
Catégorie II (désignés ci-dessous, art. 2)	CHF	17'595'000.00

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

300.506.19	Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2018	CHF	525'000
-------------------	--	------------	----------------

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

312.506.00	Renouvellement du mobilier CO de Jolimont	CHF	400'000
-------------------	--	------------	----------------

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

401.506.23	Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2018	CHF	100'000
-------------------	--	------------	----------------

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

401.506.24	Radars pour installations lumineuses 2018	CHF	80'000
-------------------	--	------------	---------------

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

402.506.00	Raccordements électriques pour manifestations	CHF	200'000
-------------------	--	------------	----------------

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

420.506.31	Achat fourgon PR (2011) de Givisiez	CHF	55'000
-------------------	--	------------	---------------

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

420.506.32	Achat tonne-pompe (2005-2013) de Givisiez	CHF	50'000
-------------------	--	------------	---------------

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

420.506.33	Achat véhicule intervention (2014) de Givisiez	CHF	45'000
-------------------	---	------------	---------------

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

430.501.13	Mise en conformité des passages piétons 2018: études	CHF	150'000
-------------------	---	------------	----------------

Ces travaux études seront financés par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.